



City of
BATHURST

Ville de

PUBLIC NOTICE

Under section 111 of the
Community Planning Act

AVIS PUBLIC

en vertu de l'article 111 de
la Loi sur l'urbanisme

Notice is hereby given that the City Council of Bathurst intends to consider amendments to By-Law No. 2006-01 entitled "The City of Bathurst Municipal Plan By-Law" and City of Bathurst Zoning By-law 2008-01 entitled "The City of Bathurst Zoning By-Law" by changing the land use designation as follows:

1915 Carron Drive : The land use designation on the Municipal Plan of property identification numbers 20034278 & 20616033, is proposed to be changed from "**Residential to Rural**". The applicant wishes to build a new garage and move the existing garage closer to the existing green house. The existing garage will be used by Eastside Nursery, a seasonal garden center business which has been in operation in its current location since 1993 and also offers landscaping services in the Bathurst area .

A portion of the property is presently classified by the Municipal Plan as "Residential" and by the Zoning By-law as "Residential Single and Two Unit Dwelling". The back portion of the property is zoned "Rural", and the Commercial activity on the property is classified under the Community Act as an "existing nonconforming use".

In order for the proposed, and any future expansion of this business the City By-law, the Municipal Plan, and the Zoning By-Law, must be amended. The Municipal Plan has to be modified from "Residential" to "Rural" and the Zoning By-law must be modified from "Residential Single and Two Unit Dwelling" to " Rural."

Avis est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Bathurst entend envisager des modifications à l'arrêté 2006-01 intitulé « Arrêté du Plan municipal de la City of Bathurst » et à l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst ».

1915, promenade Carron : On propose de modifier de « **Résidentielle à Rurale** » l'affectation des sols de ces propriétés portant les NIDS 20034278 et 20616033. Le demandeur souhaite y construire un nouveau garage et déplacer le garage existant plus près de la serre existante. Le garage existant sera utilisé pour l'entreprise. Eastside Nursery est un centre de jardinage saisonnier qui offre également des services d'aménagement paysager dans la région de Bathurst. L'entreprise est en exploitation à cet endroit depuis 1993.

Une partie de la propriété est présentement classée « Résidentielle » dans le Plan municipal et « Résidentielle : Habitation à unité simple et à deux unités » dans l'Arrêté de zonage. La partie arrière de la propriété est classée « Rurale ». En vertu de la Loi sur l'urbanisme, l'activité commerciale sur la propriété est classée comme étant un « usage existant non conforme ».

Pour ce faire, et pour accommoder tout agrandissement futur de cette entreprise, l'Arrêté municipal, le Plan municipal et l'Arrêté de zonage doivent être modifiés. Le Plan municipal doit être modifié de « Résidentielle » à « Rurale » et l'Arrêté de zonage doit être modifié de « Résidentielle : Habitation à unité simple et à deux unités » à « Rurale ».



Any interested persons may review the proposed By-law at the Planning Department, City Hall from 8:00 a.m. to 4:00 p.m., Monday to Friday. Written objections to the said amendments may be made to the City Council by forwarding them to the City Clerk before 4:00 p.m. Friday, February 15, 2019.

Council will meet at City Hall at 6:30 p.m., Tuesday, 19, 2019 to consider written objections to the proposed amendments. Anyone wishing to address Council on the subject may do so at this time.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de modification de l'Arrêté au Service d'urbanisme à l'hôtel de ville entre 8 h et 16 h du lundi au vendredi. Toute objection auxdites modifications doit être adressée par écrit à la secrétaire municipale et reçue avant 16 h le vendredi 15 février 2019.

Le conseil se réunira à l'hôtel de ville à 18 h 30 le mardi 19 février 2019 pour considérer les objections écrites reçues. Toute personne souhaitant s'adresser au conseil à ce sujet pourra le faire à ce moment.

Wanda St-Laurent
City Clerk / Greffière municipale
City of / Ville de Bathurst